



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 31 juillet 2025

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....7
Votants.....7
Exprimés.....8
Date de la convocation : 25/07/2025
Date d'affichage : 25/07/2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le 31 Juillet à vingt heures quarante,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,
Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, LAYRAL Emmanuel, SENTY Michel
SAUVEPLANE Pierre, VERLAGUET Mathieu.

ABSENTS EXCUSES : LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques, GARAMPON Olivier.

PROCURATION : GARAMPON Olivier a donné procuration à CALMELS Anne.

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur **LAYRAL Emmanuel** a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept

SEANCE N°2025-5
DELIBERATION N°2025-5-3
Finances Publiques – Tarifs cimetière

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et l'article L 2223-1 et suivants relatifs aux cimetières et aux opération funéraires ;

Vu la délibération en vigueur du 4 décembre 2012 relative aux prix des concessions des cimetières de Saint-Jean d'Alcas et Saint-Paul des Fonts ;

Considérant que des tarifs différenciés pour chaque catégorie de concessions sont fixés par le conseil municipal et que ces tarifs peuvent être progressifs suivant l'étendue de la surface concédée.

Considérant que les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal.

Par ailleurs, les concessions temporaires, sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement.

Madame le maire rappelle à l'assemblée qu'un colombarium avec un jardin du souvenir a été créé dans chacun des cimetières communaux et qu'un caveau d'attente avec ossuaire a été édifié au cimetière communal de Saint-Jean d'Alcas ;

Madame le maire informe de la nécessité de réviser les tarifs relatifs aux concessions des cimetières et de fixer les tarifs de ces nouveaux équipements qui vont bientôt être proposés au public ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à 8 voix pour,

- **De fixer** ainsi qu'il suit les tarifs des concessions et cases individuelles au columbarium, à compter du 1^{er} août 2025, à savoir :

CONCESSION TRENTENAIRE	
Type de concession	Tarifs
Double (5.75m ² : 2m*2.5m + 15 cm de passe pieds* de chaque côté) <i>*Entretien à la charge du propriétaire.</i>	500€
Renouvellement pour 15 ans	250 €
Simple (3.25m ² : 1m*2.5m + 15 cm de passe pieds* de chaque côté) <i>*Entretien à la charge du propriétaire</i>	300€
Renouvellement pour 15 ans	150 €
COLOMBARIUM TRENTENAIRE	
Type de concession	Tarifs
Case individuelle (2 urnes)	964€
Renouvellement case individuelle (2 urnes) pour 15 ans	482€
CAVEAU D'ATTENTE	
Forfait location 1 mois Forfait location limité à 3 mois Tout mois commencé est dû	50€

- **Précise que** l'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit ;
- **Autorise** le maire à exécuter la présente délibération.

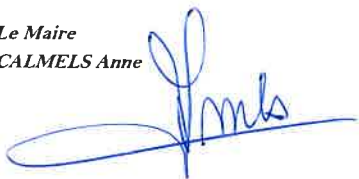
*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- **par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 5 août 2025**
- **par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 5 août 2025**

Le Maire
CALMELS Anne



Le secrétaire de séance
Emmanuel LAYRAL



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.